
III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN URUGUAY

Consulter l'ambassade du Canada

Les Canadiens qui prévoient effectuer un voyage d'affaires en Uruguay ont intérêt à en informer les Services commerciaux de l'ambassade du Canada à Buenos Aires (Argentine). Il est conseillé d'aviser la division de l'objet de la visite et d'envoyer plusieurs exemplaires des brochures sur les produits. Il serait utile d'inclure les prix CAF établis pour votre gamme de produits, ainsi qu'une liste des contacts que vous pouvez déjà avoir dans les milieux d'affaires uruguayens. À l'aide de ces renseignements, un délégué commercial se fera un plaisir de vous préparer un projet d'itinéraire, de faire les réservations d'hôtel si nécessaire, et de prendre en votre nom des rendez-vous qui peuvent être confirmés dès votre arrivée.

Documents de voyage

Les Canadiens titulaires d'un passeport valide peuvent entrer en Uruguay. Aucun visa n'est nécessaire. Les voyageurs doivent également avoir un billet de retour à leur nom. Les personnes en voyages d'affaires sont considérées comme étant des touristes. On vous délivrera une carte de touriste valide pour une durée de trois mois, qui est renouvelable pour une période de même durée contre des frais nominaux de 3 \$US.

Hôtels

Les hôtels en Uruguay varient des établissements à prix modéré aux palaces. Votre agent de voyage ou l'ambassade du Canada à Buenos Aires (Argentine), peut vous faire des recommandations à cet égard.

Transport

Les compagnies Canadien International, Aerolinas Argentinas, Cruzeiro do Sul et Varig offrent des vols via le